

Dans ce cas-ci, c'est le père, Gordon Leitch, qui avait pris l'engagement, mais à sa mort, son fils l'a remplacé.

Edgar G. Burton, Toronto
Walter C. Koerner, Vancouver
Harry W. Knight, Toronto
Ewart R. Angus, Toronto

Hon. G. P. Campbell, Q.C., Toronto
Thayer Lindsley, Toronto
L. R. Perini, Toronto

Sir James Dunn est décédé depuis et a été remplacé par M. David S. Holbrook, vice-président exécutif de l'*Algoma Steel Corporation Limited*.

B. W. Newkirk, Toronto
E. B. Kernaghan, Toronto

Nathan Cummings, Chicago

D. Ce dernier a déjà été canadien, n'est-ce pas?—R. Oui, mais il demeure maintenant à Chicago. Il s'est beaucoup enrichi aux États-Unis où il s'est établi en 1938. Il se cherche des placements au Canada. M. Lindsley aussi a beaucoup d'argent.

D. Tous ces Canadiens ont à cœur le bien public.—R. Oui, et je leur ai dit quand je les ai rencontrés: «Voici une entreprise canadienne qui, je crois, servira le Canada, et je suis heureux qu'Ottawa l'approuve.»

M. Macnaughton:

D. Si je comprends bien, ils n'avaient pas besoin du 4 p. 100.—R. Nous leur avons dit qu'ils obtiendraient de leur mise de fonds un intérêt plus bas qu'à la banque. Finalement nous avons émis des obligations en seconde hypothèque.

M. Crestohl:

D. Monsieur Lawson, vous avez entendu parler des défauts de cet édifice, signalés par le ministre ce matin?—R. Oui.

D. Avez-vous jamais été mis au courant de ces défauts de construction ou d'architecture?—R. Au moment où nous avons acheté ce terrain nous savions qu'après avoir construit 26 ou 27 étages il nous faudrait acheter des droits aériens. Je ne crois pas qu'il existait à l'égard de cette propriété d'autres restrictions ne s'appliquant pas aux autres édifices des alentours. Nous trouvions le district excellent pour l'érection d'une Maison du Canada.

M. Walker:

D. Monsieur Lawson, vous saviez cependant, à ce moment, que le Musée d'art moderne pouvait se construire juste contre la façade ouest de la Maison du Canada?—R. Jusqu'à dix étages, mais nous ne croyions pas qu'il en aurait un jour l'intention.

D. Justement, mais aucune promesse ne vous a été donnée qu'il ne le ferait pas?—R. Non.

D. Et plus tard, les propriétaires vous ont fait part de leur intention de construire?—R. Il ont dit que peut-être ils construiraient.

D. Justement, que peut-être ils construiraient, et vous en avez averti le gouvernement canadien, n'est-ce pas?—R. Oui, dès que nous l'avons su. Aussitôt.

D. Est-ce que ce n'était pas un changement important que non seulement le côté sud, mais aussi tout le côté ouest soit caché, obstruant toutes les fenêtres du consulat général qui devait occuper la troisième et la quatrième étages, alors qu'un des grands avantages était la vue qu'auraient donné les fenêtres sur les jardins du Musée d'art moderne? N'avez-vous pas cru que c'était là un changement d'importance quand vous avez avisé le gouvernement de cette intention de construire?—R. Non, je ne le pensais pas.